



Terrasse de 40m² incluse dans un permis modificatif

Par **Docky**, le **16/03/2011** à **18:20**

Bonjour,

Mon voisin a intégré à son permis modificatif, une terrasse de plus de 45 m² et il a également agrandi son garage d'autant en dessous.

Cela représente un agrandissement de plus de 90m² de SHOB de son projet initial.

Est ce que cet agrandissement est autorisé pour un permis modificatif?

Car pour moi, cela correspond plus à l'article R421-14 et à son point a

(Pour rappel:

Sont soumis à permis de construire les travaux suivants, exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires :

a: Les travaux ayant pour effet la création d'une surface hors oeuvre brute supérieure à vingt mètres carrés)

Mon raisonnement c'est que cet agrandissement nécessite un permis.

Donc c'est en contradiction avec un permis modification et les modifications mineures autorisées.

Partagez-vous ce point de vue?

Merci d'avance pour votre retour